



Modification de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)

Prise de position du Conseil suisse de la science dans le cadre de la procédure de consultation

Novembre 2024 / Secrétariat CSS

Le Conseil suisse de la science (ci-après: CSS ou Conseil) fait part de sa position dans le cadre de la procédure de consultation sur l'avant-projet de modification de la loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), qui s'est déroulée du 4 septembre au 4 décembre 2024. La présente prise de position, signée par la présidente du CSS Sabine Süssstrunk, a été approuvée par l'ensemble du Conseil lors de sa séance plénière des 25 et 26 novembre 2024.

En 2016, dans le cadre de son rapport sur les principes et les actions nécessaires à un système de formation et de recherche durable¹, le CSS s'était déjà exprimé sur les filières d'études bachelor intégrant une partie pratique (PiBS) dans le domaine des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique (MINT). À l'époque, les hautes écoles spécialisées (HES) commençaient à offrir des filières PiBS et le Conseil s'inquiétait que cette nouvelle voie alternative puisse potentiellement concurrencer la maturité professionnelle comme voie d'accès privilégiée aux études en HES. Le Conseil recommandait alors d'évaluer les effets de cette mesure sur la différenciation ou la convergence du profil des HES par rapport aux hautes écoles universitaires (HEU).

Sur ce point, ni l'évaluation réalisée en 2019² ni l'analyse d'impact réalisée en 2023³ n'ont constaté d'effet négatif des filières PiBS sur le système de formation. Celles-ci ne concurrencent pas le modèle standard reposant sur l'apprentissage et la maturité professionnelle, qui reste très nettement majoritaire. Les filières PiBS complètent les offres existantes dans la formation professionnelle initiale et constituent une mesure pragmatique, qui satisfait l'ensemble des parties prenantes concernées. C'est pourquoi, le CSS soutient sans réserve la pérennisation de cette mesure à travers la modification de la LEHE proposée.

En conclusion, il ne faut toutefois pas perdre de vue que le problème public que les PiBS doivent participer à résoudre est la pénurie de spécialistes dans le domaine MINT. Les évaluations indiquent que même si le nombre d'étudiants PiBS a continuellement augmenté, il demeure trop faible pour avoir un effet significatif sur cette pénurie. Du point de vue du Conseil, compte tenu de la faible

¹ Schweizerische Wissenschaftsrat SWR (2016), *Anforderungen für ein nachhaltiges Bildungs- und Forschungssystem*. https://wissenschaftsrat.ch/images/stories/pdf/de/Anforderungskatalog-Inhalt_DE_v06-web.pdf

² Amann, F. et al (2019). *Schlussevaluation des Praxisintegrierten Bachelorstudiengangs PiBS an Fachhochschulen*. https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/de/dokumente/webshop/2019/pibs.pdf.download.pdf/schlussevaluation_pibs_econcept.pdf

³ Amann, F. et al (2023). *Wirkungsanalyse zum Praxisintegrierten Bachelorstudiengang PiBS*. https://www.sbf.admin.ch/dam/sbf/de/dokumente/2024/04/wirkungsanalyse_zum_praxisintegrierten_bachelorstudiengang_pibs.pdf.download.pdf/wirkungsanalyse_zum_praxisintegrierten_bachelorstudiengang_pibs_de.pdf

croissance relative des effectifs dans les filières MINT HES par rapport aux autres filières HES, toute mesure susceptible d'augmenter l'attractivité des filières MINT, sans pour autant engendrer d'effet systémique négatif, est salulaire.

Au nom du Conseil suisse de la science



Sabine Süssstrunk, présidente

Pour toute information complémentaire, prière de contacter:

Conseil suisse de la Science
Secrétariat
Einsteinstrasse 2
CH-3003 Bern
Tel.: +41 58 463 00 48
Fax: +41 58 463 95 47
praesidium@swr.admin.ch